DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 septembre 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3900-2014.
Approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes.
Représentations sur le cadre procédural par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* appuient (avec la variante ci-après) la proposition du 11 septembre 2014 du ROEÉ (C-ROEÉ-0002) aux fins de permettre à l'ensemble des participants inscrits de déposer un complément de mémoire le 30 septembre 2014.

Nous invitons respectueusement la Régie à accepter une variante de cette proposition du ROEÉ, en permettant à l'ensemble des participants inscrits, dans ce complément de mémoire, de commenter non seulement le rapport d'expertise de TCPL mais également tout élément apparaissant dans les mémoires des participants. Il nous semble que cela accroîtra l'utilité du processus pour la Régie et donc aussi pour le ministère. En effet, les mémoires des différents participants pourraient comporter des éléments imprévus, d'autant plus que la portée du présent dossier se situe au-delà de ce que l'on retrouve habituellement dans les causes tarifaires annuelles des distributeurs gaziers. Il nous semble donc que le processus gagnerait en profondeur en permettant aux participants de commenter ces éléments dont ils auraient ainsi pris connaissance chez les autres participants et de les situer au sein de leurs propres représentations. La Régie pourra alors mieux comparer les différentes représentations qui lui sont soumises et les classer dans une logique d'ensemble, aux fins de déterminer le contenu de son propre avis au ministre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*